

Rapport intermédiaire de l'observatoire des langues Juin 2005

Généralités :

Le présent rapport vise à couvrir le premier semestre 2005 en ce qui concerne l'application des directives du Conseil fédéral pour la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale.

Toutefois, la situation de l'administration fédérale ne peut être dissociée de ce qui se passe à l'extérieur, dans les cantons et dans l'ensemble de la Suisse en général.

Au niveau national

Les statistiques du dernier recensement

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique en avril 2005, suite au recensement de l'an 2000, montrent en substance une très forte homogénéisation des régions linguistiques, c.-à-d. que les langues nationales, à l'exception du romanche, ne sont pas en perte de vitesse dans leurs régions respectives. Selon l'étude, le cloisonnement qui en découle induit à penser que les autres langues nationales deviennent localement moins importantes, en particulier au niveau de l'enseignement.

Aussi, l'étude de l'OFS distingue le plurilinguisme des individus selon la langue parlée au travail et à la maison. Compte tenu de la grande mobilité des personnes actives, la langue parlée à la maison se rapporte au lieu de résidence, tandis que la langue parlée au travail se rapporte au lieu de travail. Et là, force est de constater que les travailleurs s'adaptent en grande partie à la langue locale. Cette constatation est importante pour ce qui concerne le personnel fédéral, car cela confirme l'indication selon laquelle la langue maternelle ne correspond pas forcément à celle employée au quotidien.

Autre point important relevé par l'étude: la « germanisation » des cadres dirigeants. En Suisse, de plus en plus de décisions se prennent en allemand, voire en anglais. Le problème n'est pas tant la langue employée que le mode de pensée qui y est rattaché et qui ne correspond pas au « fonctionnement » des Latins, d'où une source d'exclusion potentielle, pour ces derniers, dans la possibilité qui leur est donnée de participer aux décisions.

La situation dans les cantons

Introduction de l'allemand standard à l'école

Une des constatations de l'étude de l'OFS est qu'en Suisse alémanique de nombreuses personnes ne peuvent s'exprimer qu'en suisse-allemand. De ce fait, après Berne, Thurgovie, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Schwyz, Uri et Zoug, Zurich a décidé d'introduire l'allemand standard à l'école.

Baisse de la présence italophone en suisse-allemande

Bien qu'étant la 2^{ème} langue la plus pratiquée en Suisse alémanique après l'allemand, l'italien ne cesse de perdre des locuteurs. Ceci est dû à l'assimilation des 2èmes et 3èmes générations d'Italiens et à l'absence de nouveaux immigrants. La connaissance de l'italien reste cependant un atout sur le marché du travail.

Le musée national de Zurich a présenté jusqu'à la fin du mois de mai une exposition sur la langue italienne (« La dolce lingua »), à laquelle la RTSI a été associée (cf. « Il profumo della pantera in Svizzera », présentation sur l'état de la langue italienne en Suisse, DVD).

Economies

A démonstration de la thèse exprimée par l'OFS, la forte homogénéisation des langues nationales dans leurs régions respectives a porté à la suppression, pour cause d'économies budgétaires, de l'enseignement des langues nationales considérées comme « moins importantes»: les chaires d'italien ont été supprimées à l'Université de Neuchâtel et à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Grisons très actifs

Afin de développer l'utilisation du romantsch grischun, le Canton des Grisons décidé de revoir ses manuels scolaires afin de les adapter à cette langue, et a en outre conclu un accord avec Bill Gates afin que des applications Microsoft soient disponibles en romantsch grischun dès l'automne prochain. Début juin 2005, les six communes romanches du Val Mustair ont décidé que le romantsch grischun serait la langue d'enseignement à l'école publique.

Au niveau de l'administration fédérale

Les offices :

Au vu de ce premier semestre 2005, manifestement, le plurilinguisme n'est pas le souci principal des offices, tiraillés par les mesures d'économie et la volonté de rester performants malgré le manque de moyens. En matière de traduction, dans certains départements, des directives strictes ont été émises quant aux documents qui doivent être traduits. Dans cet état d'esprit, la langue la plus utilisée est et reste l'allemand, le français venant ensuite, et l'italien devenant uniquement langue de traduction.

Par ailleurs, le fait qu'il appartient désormais aux offices de financer individuellement les cours de langue pouvant mener à un certificat, ne favorise certainement pas une meilleure connaissance des langues nationales (cf. réponse du Conseil fédéral du 12 janvier 2005 à la question Berberat , n° 04-1081).

Tout à leur souci d'efficacité, les départements et les offices cumulent les maladroites et contreviennent aux directives du Conseil fédéral avec une naïveté touchante: par exemple la recherche d'un responsable de langue allemande pour un poste en suisse romande ou des séances exclusivement en suisse-allemand (DDPS), la limitation dans les traductions des documents de travail destinés aux collaborateurs/trices (DFE), la mise au concours du poste de vice-chancelier de la Confédération pour lequel la connaissance de la langue italienne n'est pas considérée comme nécessaire (Chancellerie).

Par contre, certains autres offices semblent prendre le plurilinguisme plus au sérieux : la Bibliothèque nationale a annoncé l'édition d'un index des ouvrages en italien pour la fin de l'année 2005; le service du personnel de l'Office des assurances privées a déclaré la promotion des langues minoritaires pour objectif ; le seco s'est fendu de la traduction simultanée (allemand-français) pour les séances d'introduction destinées à ses collaborateurs travaillant à Berne concernant un nouveau système informatique de gestion des affaires.

Parmi les collaborateurs/trices italophones de l'administration fédérale, il est apparu rapidement que l'ignorance de la langue italienne était la pierre d'achoppement qui rendait quasiment impossible pour eux de s'exprimer dans leur langue. Certaines initiatives spontanées sont donc nées afin de sensibiliser les collègues germanophones et francophones à l'italien [(p. ex. rédaction d'articles dans le journal interne de l'Office (seco), cours d'introduction à l'italien à l'heure de la pause de midi (secrétariat général du Parlement)].

L'Office fédéral du personnel (OFPER)

La promotion du plurilinguisme

Au vu de la situation susmentionnée, l'OFPER est bien emprunté pour stimuler le plurilinguisme, car les instructions du Conseil fédéral n'ont pas de force obligatoire. Il essaie cependant d'y intéresser les divers acteurs par diverses mesures, notamment des cours. Là aussi, les choses ne sont pas simples et ne donnent pas toujours le résultat escompté: le cours sur l' «organisation multiculturelle» a rencontré un franc succès, alors que celui sur la promotion du plurilinguisme en tant que tel (destiné plutôt aux responsables et prévu en septembre prochain), peine à recueillir des inscriptions.

Aussi, l'OFPER vise à réunir les expériences afin de développer les meilleurs moyens de mettre en œuvre et favoriser le plurilinguisme par un échange régulier entre les délégués au plurilinguisme des divers départements.

Les statistiques

Au niveau des statistiques, et à la demande d'Helvetia Latina, un alignement sur la méthode de l'OFS a été tenté. Rien qu'en distinguant les collaborateurs selon leur langue maternelle et en comparant ensuite avec la langue principale (dite «de correspondance»), les résultats sont étonnants.

D'une part, il y a lieu de relever que l'uniformité en matière de langue maternelle au sein de l'administration générale de la Confédération n'existe pas. En effet, près d'une quarantaine de langues y sont représentées et les langues nationales sont suivies de près par l'espagnol, l'anglais, le turc, le portugais, l'arabe, le russe, le serbo-croate et l'albanais, suivis encore par le polonais, le chinois et le hollandais.

Pas étonnant ensuite, comme indiqué dans les résultats de l'étude de l'OFS, que se soit opéré un choix parmi les langues les plus pratiquées, voire pour la langue locale, lorsqu'il s'est agi de la langue de travail. En effet, l'on peut remarquer un report très net vers l'allemand, et moindre vers le français, en tant que langue «de correspondance».

Ces chiffres méritent encore une analyse plus poussée, mais d'ores et déjà, il y a lieu de remarquer qu'il n'est pas possible de se fier à la langue « de correspondance » pour déterminer la langue maternelle d'un/e employé/e de la Confédération. Les statistiques qui ont été présentées jusqu'à maintenant, basées sur la langue de correspondance, sont en conséquence légèrement faussées. En effet, il n'y a pas « trop de Suisses alémaniques », mais une présence dominante de la langue allemande, avec tout ce que cela comporte comme monopolisation du système de pensée. Ceci est d'autant plus préoccupant que, dans l'administration fédérale, les postes-clé sont occupés par des personnes considérant la langue allemande comme leur langue principale.

Catalogue des fonctions

L'OFPER a en préparation un catalogue recensant les détenteurs/trices des postes-clé en fonction de leur langue. Reste encore à définir s'il s'agira de la langue maternelle ou de celle «de correspondance».

Le Parlement

Lors de la mise au concours du poste de vice-chancelier de la Confédération, de nombreux parlementaires latins se sont offusqués des discriminations manifestes à l'engagement des minorités, ainsi que de la représentation insuffisante de celles-ci dans les hautes sphères de l'administration fédérale. La réponse du Conseil fédéral a été positive, mais nous espérons que cela ne se limitera pas à une déclaration d'intention.

Les utilisateurs

Les seuls perdants dans toute cette histoire, sont les citoyens appartenant aux communautés linguistiques minoritaires.

Récemment, lors de la courte période de chaleur de la fin du mois d'avril, des automobilistes tessinois ont vu leur vignette autoroutière se décoller. Lorsqu'ils ont réclamé, on leur a indiqué de s'adresser à Berne, à l'Office compétent. Malheureusement, là-bas personne n'était en mesure de leur expliquer en italien la procédure à suivre pour obtenir une nouvelle vignette. Impossible d'obtenir une réponse sans parler l'allemand.

Or, la Confédération étant avant tout un service public, elle se doit de disposer de moyens suffisants pour répondre à ses «clients» dans leur langue. En effet, l'on ne peut exiger d'eux de maîtriser l'allemand pour pouvoir s'adresser aux autorités fédérales.

Conclusions

Depuis la fin de l'année dernière, où nous relevions la « germanisation » de l'administration fédérale, la situation n'a pas enregistré d'évolution notable (cf. le choix du nouveau vice-chancelier), bien qu'une timide prise de conscience se fasse sentir.

Aussi, la faculté d'assimilation des employés latins, qui, avec les années, adoptent la langue locale de la Capitale fédérale comme langue de travail usuelle au détriment de leur langue maternelle, ne facilite guère la mise en place de moyens ou de mesures visant à promouvoir le plurilinguisme. Car, comment promouvoir les langues minoritaires si les intéressés eux-mêmes renoncent à les utiliser?

Faut-il pousser les latins à un « retour aux sources », ou simplement insister pour que toutes les langues nationales soient représentées au sein de l'administration fédérale, quelle que soit la langue effective de travail? Les employés de la Confédération ne devraient-ils pas impérativement maîtriser deux langues officielles et avoir au minimum des connaissances passives de la 3^{ème} langue?

Telles sont les questions sur lesquelles Helvetia Latina doit tenter d'apporter une réponse.

Annexes: tableaux de la répartition des collaborateurs/trices de l'administration fédérale, selon leur langue maternelle et leur langue de correspondance.

Collaborateurs/trices de l'administration fédérale au 1^{er} janvier 2005

Langue maternelle	Nombre	Pourcentage
albanais	23	0.0612533
afrikaans	4	0.01065275
arabe	45	0.1198434
bulgare	2	0.00532637
tchèque	17	0.04527418
danois	2	0.00532637
allemand	26'848	71.5012384
grec	8	0.02130549
anglais	106	0.2822978
espagnol	111	0.29561373
finnois	4	0.01065275
français	7'392	19.6862766
hébreu	1	0.00266319
croate	25	0.06657967
hongrois	8	0.02130549
indonésien	6	0.01597912
italien	2'456	6.54078671
japonais	7	0.01864231
coréen	2	0.00532637
letton	1	0.00266319
malésien	1	0.00266319
hollandais	13	0.03462143
norvégien	3	0.00798956
polonais	15	0.0399478
portugais	64	0.17044395
roumain	3	0.00798956
russe	29	0.07723242
serbo-croate	2	0.00532637
slovaque	5	0.01331593
slovène	6	0.01597912
serbe	24	0.06391648
suédois	8	0.02130549
thaïlandais	8	0.02130549
turc	74	0.9707582
ukrainien	1	0.00266319
romanche	118	0.31425604
chinois trad.	1	0.00266319
chinois	15	0.0399478
non-classés	91	0.24235
Total	37'549	100

source:OFPER janvier 2005

Langue de correspondance	Nombre	Pourcentage
arabe	1	0.002663187
allemand	27'805	74.04990812
anglais	8	0.1810967
espagnol	6	0.015979121
français	7'483	19.92862659
italien	2'182	5.811073531
portugais	1	0.002663187
serbo-croate	1	0.002663187
turc	1	0.002663187
romanche	1	0.002663187
total	37'549	100

source:OFPER janvier 2005

Frp/16.6.05